Accueil extrascolaire de Bertogne

Projet d'accueil

rue de Viomont (2 à 8) , 6687 BERTOGNE

Administration communale de Bertogne
Rue Grande 33/2(Bertogne)
061 21 02 76
Extrascolaire@bertogne.be

PROJET D'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE BERTOGNE

Type d'accueil

L'accueil de *Bertogne* est un service d'accueil extra-scolaire pour les enfants de 2 ans ½ à 12 ans (ou en âge scolaire) fréquentant *l'école communale de Bertogne ainsi que celle de Compogne les lundis, mardis, jeudis et vendredis après 15h40 , ainsi que pour tous les enfants fréquentant les écoles communales de l'entité de la commune de Bertogne les matins (7h à 8h) ainsi que le mercredi de 12h15 à 18h30.*

Cet accueil est mis en place dans les locaux de l'ancien Lycée Reine Fabiola, rue de Viomont (2 à 8) à 6687 BERTOGNE . Les enfants ont également accès à la cour extérieure ainsi qu'aux extérieurs (plaines de jeux) et aux locaux de l'ancien Lycée exceptionnellement.

Les jours d'ouverture, nous accueillons en moyenne ***entre 15 et 40 enfants***.

Le pouvoir organisateur est l'administration communale de Bertogne, sous la responsabilité de Monsieur Franco, Bourgmestre. La responsable de projet est Madame *Chisogne Marine*, employée par l'administration communale de Bertogne.

Objectif principal :

Pour l'accueil matinal, afin de répondre aux demandes des parents, ce service d'accueil extra-scolaire a été mis au point. Un transport extra-scolaire est assuré vers les différentes écoles communales à partir de 7h50.

Pour l'accueil après l'école, afin de répondre aux demandes des parents *et suite à la fin de collaboration avec l'ASBL L'île aux Bambins*, ce service d'accueil extra-scolaire a été mis au point.

Le P.O a jugé nécessaire de permettre aux responsables des enfants de pouvoir bénéficier d'un service d'accueil afin de concilier leur vie professionnelle et familiale tout en assurant le bien-être et l'épanouissement des enfants en mettant à leur disposition une accueillante qualifiée et des locaux agréés.

Réalisation de ce document

Ce document a été réalisé par la coordinatrice ATL *en relation avec les accueillantes mises en place à ce jour et sera remis à jour en fonction du personnel encadrant les enfants.*

Il est en deux parties distinctes : l'accueil matinal et l'accueil après l'école qui ont des particularités distinctes

1. Accueil matinal

Les objectifs généraux sont similaires aux objectifs généraux de l'accueil après l'école de Bertogne et de son détachement de Longchamps et de Givry, afin d'harmoniser l'accueil proposé dans les différents lieux de la commune, ainsi que de l'accueil de Mande Ste Etienne. L'accueil matinal étant un accueil tout particulier, les objectifs spécifiques et leur mise en place sont, quant à eux et comme leur nom l'indique : spécifiques à cet accueil.

Personnel

Le personnel est composé de :

Mme Bénédicte VANDENBERGH, accueillante communale ayant suivi la formation de base ONE et en formation continuée ONE.

Contact : 0496/88 22 17

Heures d'ouverture et tarif

L'accueil se fait de 7h à 7h50 pour les écoles communales de Champs, Longchamps, Givry, Compogne et Mande Ste Etienne et jusqu'à 8h15 pour l'école communale de Bertogne.

Le tarif est d'1,5 € par présence quel que soit le temps d'accueil, comprenant le transport vers l'école communale.

A partir de 7h50, les enfants des écoles communales de Champs, Longchamps, Givry, Compogne et Mande Ste Etienne sont pris en charge par le bus communal afin d'être déposé dans leurs écoles respectives.

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Comment le mettons-nous en œuvre ?
Mettre à la disposition de tous les enfants une structure d'accueil de qualité, animée par des équipes de professionnelles qualifiées et bénéficiant d'une formation continuée adaptée à leurs prestations.	Personnel qualifié	Notre accueillante a suivi la formation de base ONE et suit les formations continuées.
	Structure d'accueil de qualité	• L'accueil et la surveillance des enfants sera assuré par l'accueillante qui veillera à ce que le milieu d'accueil soit sécurisé. Les actions dangereuses seront également prohibées. • Des coins spécifiques sont mis à disposition des enfants (coin poupées, lego, dessins, jeux de société, livres…)
	Respect de la notion de temps libre	Afin de respecter les rythmes propres à chacun, les enfants pourront avoir le choix entre participer à l'activité, s'occuper librement ou se reposer.
Proposer un projet éducatif basé sur le respect de chacun.	Respect du groupe	L'expression libre des enfants est encouragée tout en respectant les autres (les hurlements répétés seront prohibés au profit de conversations calmes).
	Respect de l'enfant	• L'accueillante veillera à être disponible pour chaque enfant : l'écouter, l'aider, lui rappeler les règles d'hygiène et de sécurité… • L'accueillante veillera à valoriser les comportements positifs des enfants
	L'accueillante veillera à ce que les enfants jouent dans le respect d'autrui en leur proposant des jeux de collaboration ou de participation.	• Un document traitant de jeux coopératifs est mis à disposition de l'accueillante. • Lors du renouvellement du stock de jeux de la garderie, les jeux de coopération et de participation seront favorisés.
Respecter l'enfant avec ses particularités en dehors de toute discrimination, quel que soit son milieu social, économique et culturel, son pays d'origine, les convictions philosophiques ou religieuses de ses parents.	Permettre à chacun d'avoir accès financièrement au service d'accueil	1,5€ / participation
	Accueillir tout le monde de manière équitable.	L'accueillante prend le temps de connaitre les enfants qui lui sont confiés et leurs familles afin de répondre au mieux à leurs besoins.

Conduire l'enfant, par l'éveil de ses aptitudes et différents apprentissages, vers l'autonomie, la responsabilité et la participation de demain dans un esprit de tolérance de démocratie et de parfaite neutralité.	L'accueil sera mené de manière à conduire l'enfant, par l'éveil de ses aptitudes et différents apprentissages, vers l'autonomie,	L'accueillante prend le temps qu'il faut pour apprendre les règles d'hygiène lors des repas et accompagne les enfants lors de la prise du déjeuner.
	la responsabilité	Les grands sont amenés, s'ils le désirent et s'en sentent capable, à être responsables de plus jeunes.
	et la participation de demain	Lors du rangement, la participation de tous est demandée.
	dans un esprit de tolérance de démocratie et de parfaite neutralité.	Les enfants sont mis sur le même pied d'égalité en ce qui concerne les règles de vie.
	Apprentissage de la citoyenneté	• Les enfants seront amenés à participer aux tâches quotidiennes : rangement des locaux et du matériel, tri des déchets… • L'enfant s'engage à avoir un comportement et un langage correct • L'enfant s'engage à respecter le matériel et les locaux mis à disposition • L'accueillante devra s'assurer que les enfants connaissent les règles à suivre en favorisant les échanges d'informations entre enfants et accueillantes. • Elle fixera les limites pour aider l'enfant à les respecter.
Organiser un partenariat avec les parents et les adultes qui contribuent à son éducation.	Partenariat entre l'accueillante et les parents	La communication entre l'accueillante et les parents doit se dérouler sans tabou et sans oppression. La communication est privilégiée pour éviter tout souci. Les parents doivent s'engager à prévenir l'accueillante en cas de désistement, maladie ou soucis personnel lié à leur enfant. L'accueillante s'engage à faire de même.
	Partenariat entre l'enfant et l'accueillante	Lors de l'arrivée de l'enfant, l'accueillante lui présente les locaux ainsi que les règles de vie. Les deux parties s'engagent à respecter ses conditions nécessaires au bon déroulement de l'accueil. Les règles fixées sont également les mêmes que celles de la garderie du soir se déroulant dans les mêmes locaux afin de donner des repères fixes aux enfants.

2. Accueil après l'école

Les objectifs généraux sont similaires aux objectifs généraux de l'accueil Givry, de Longchamps et de Mande Ste Etienne afin d'harmoniser l'accueil proposé dans les différents lieux de la commune. L'accueil de BERTOGNE étant un accueil tout particulier, les objectifs spécifiques et leur mise en place sont, quant à eux et comme leur nom l'indique : spécifiques à cet accueil.

Personnel

Le personnel les lundis, mardis, jeudis est composé de PECQUET Aline (accueillante formée) et VANDENBERGH Bénédicte (accueillante formée) ainsi que d'un renfort ponctuel en cas de besoin.

Le personnel le mercredi après midi est composé (selon une tournante) de PECQUET Aline (accueillante formée), KNOTT Geneviève (institutrice maternelle), GAILLARD Mélanie (puéricultrice), DEBARSY Kelly (puéricultrice), HENROT Alisson (puéricultrice), HARZEE Julie (en cours de formation de base ATL).

L'opérateur de l'accueil s'engage à garantir la présence de minimum 2 adultes en présence de plus de 6 enfants, ou le fait qu'un deuxième adulte puisse être présent dans un délai raisonnable.

Le taux d'encadrement est d'une accueillante pour 18 enfants maximum.

Heures d'ouverture et tarifs

L'année scolaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi

De 15h40 à 16h30 : 1 €

De 15h40 à 18h30 : 2.5€ , 2€ à partir du 2e enfant .

Accueil du mercredi après-midi prévu à Bertogne

De 12h à 13h : 1€

De 12h à 16h : 2.5 €

De 12h à 18h30 : 3€

Remarque : le pique nique et les collations doivent être fournis par les parents .

Vacances scolaires : accueil à Bertogne

Animations en plaines de vacances de 8 à 16h, accueil temps libre prévu de 16 à 18h.

Journée complète (+de 4h) : 10€/enfant

Demi-journée (- de 4h) : 6€/enfant

Accueil (de 16 à 18h) : 2€/enfant

Remarque : le pique nique et les collations doivent être fournis par les parents .

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Comment le mettons-nous en œuvre ?
Mettre à la disposition de tous les enfants une structure d'accueil de qualité, animée par des équipes de professionnelles qualifiées et bénéficiant d'une formation continuée adaptée à leurs prestations.	Personnel qualifié	*Nos accueillantes ont les qualifications requises ou s'engagent à suivre* la formation de base ONE *ainsi* suit les formations continuées.
	Structure d'accueil de qualité	• L'accueil et la surveillance des enfants sera assuré par *les accueillantes qui veilleront* à ce que le milieu d'accueil soit sécurisé. Les actions dangereuses seront également prohibées. • *Un agent de prévention passe régulièrement dans les locaux et aux alentours pour s'assurer de la conformité et sécurité de ceux-ci et remet des rapports à l'administration communale de Bertogne.* • Du matériel est mis à disposition par l'administration communale ainsi qu'un local entièrement dédié à l'extrascolaire. • Un endroit plus calme est destiné aux élèves plus âgés afin de faire leurs devoirs ,si ils le souhaitent, dans le calme ainsi que des jeux de société
	Respect de la notion de temps libre	Afin de respecter les rythmes propres à chacun, les enfants pourront avoir le choix entre participer à l'activité, s'occuper librement ou se reposer.
Proposer un projet éducatif basé sur le respect de chacun.	Respect du groupe	L'expression libre des enfants est encouragée tout en respectant les autres (les hurlements répétés seront prohibés au profit de conversations calmes).
	Respect de l'enfant	• L'accueillante veillera à être disponible pour chaque enfant : l'écouter, l'aider, lui rappeler les règles d'hygiène et de sécurité… • L'accueillante veillera à valoriser les comportements positifs des enfants
	L'accueillante veillera à ce que les enfants jouent dans le respect d'autrui en leur proposant des jeux de collaboration ou de participation.	• Des jeux coopératifs sont mis en place sous forme d'ateliers variés (de 16h à 16h45). • Lors du renouvellement du stock de jeux de l'accueil extra-scolaire, les jeux de coopération et de participation seront favorisés.
Respecter l'enfant avec ses particularités en dehors de toute discrimination, quel que	Permettre à chacun d'avoir accès financièrement au service d'accueil	Le coût de cet accueil se répartit comme suit : De 15h45 à 16h30 : 1€

soit son milieu social, économique et culturel, son pays d'origine, les convictions philosophiques ou religieuses de ses parents.		De 15h45 à 18h30 : 2,5€ avec réduction à 2€ pour les membres d'une même famille *Le CPAS est un relais pour les parents en difficulté financière.*
	Accueillir tout le monde de manière équitable.	L'accueillante prend le temps de connaitre les enfants qui lui sont confiés et leurs familles afin de répondre au mieux à leurs besoins.
Conduire l'enfant, par l'éveil de ses aptitudes et différents apprentissages, vers l'autonomie, la responsabilité et la participation de demain dans un esprit de tolérance de démocratie et de parfaite neutralité.	L'accueil sera mené de manière à conduire l'enfant, par l'éveil de ses aptitudes et différents apprentissages, vers l'autonomie,	L'accueillante prend le temps qu'il faut pour apprendre les règles d'hygiène lors des repas et accompagne les enfants lors de la prise du déjeuner.
	la responsabilité	Les enfants plus âgés sont amenés, s'ils le désirent et s'en sentent capable, à être responsables de plus jeunes.
	et la participation de demain	Lors du rangement, la participation de tous est demandée.
	dans un esprit de tolérance de démocratie et de parfaite neutralité.	Les enfants sont mis sur le même pied d'égalité en ce qui concerne les règles de vie.
	Apprentissage de la citoyenneté	• Les enfants seront amenés à participer aux tâches quotidiennes : rangement des locaux et du matériel, tri des déchets… • L'enfant s'engage à avoir un comportement et un langage correct • L'enfant s'engage à respecter le matériel et les locaux mis à disposition • L'accueillante devra s'assurer que les enfants connaissent les règles à suivre en favorisant les échanges d'informations entre enfants et accueillantes. • Elle fixera les limites pour aider l'enfant à les respecter.
Organiser un partenariat avec les parents et les adultes qui contribuent à son éducation.	Partenariat entre l'accueillante et les parents	La communication entre l'accueillante et les parents doit se dérouler sans tabou et sans oppression. La communication est privilégiée pour éviter tout souci. Les parents doivent s'engager à prévenir l'accueillante en cas de désistement, maladie ou soucis personnel lié à leur enfant. L'accueillante s'engage à faire de même.
	Partenariat entre l'enfant et l'accueillante	Lors de l'arrivée de l'enfant, l'accueillante lui présente les locaux ainsi que les règles de vie. Les deux parties s'engagent à respecter ses conditions nécessaires au bon déroulement de l'accueil.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

Opérateur de l'accueil

Fonction	Nom	Adresse	Contact
La Commune	Jean-Marc Franco	Rue Grande (Bertogne) 33 /2 6687 BERTOGNE	061/21 61 09
Responsable de projet	Chisogne Marine	Rue Grande (Bertogne) 33 /2 6687 BERTOGNE	061/21 02 76 extrascolaire@bertogne.be

1. Modalités de participation

Art.1 : Conditions

L'accueil de *Bertogne* accueille les enfants depuis leur inscription en pré maternelle jusqu'à 12 ans.

Art.2 : Accessibilité

La participation financière de l'accueil ne peut être un frein pour les responsables de l'enfant. En cas de difficulté financière, une solution peut être envisagée avec le CPAS.

Art.3 : Les inscriptions

Lors de l'entrée dans l'établissement scolaire, les parents recevront une fiche signalétique et une fiche médicale à compléter ainsi qu'une copie du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur. Ces documents seront remis obligatoirement aux accueillantes même si l'enfant ne pense pas fréquenter l'accueil extra-scolaire fréquemment. Ils permettent un accueil d'urgence.

Au 1e septembre 2022, les inscriptions mensuelles sont suspendues étant donné que les accueillantes fixes engagées par l'administration communale prennent en charge tous les enfants présents à 15h40 et ce sans discrimination quelle qu'elle soit .

Les facturations se feront en fonction de la présence des enfants référencées via un système de scan.

Par contre, un système d'inscription pour le mercredi est demandé via la plateforme WEB afin de prévoir les transports adéquats . Ces inscriptions sont à réaliser au plus tard le mardi soir.

Art.4 : Participation financière

L'année scolaire : lundi, mardi, jeudi, vendredi

De 15h40 à 16h15 : 1 €

De 15h40 à 18h30 2.5€ , 2€ à partir du 2e enfant

Accueil du mercredi après-midi prévu à Bertogne

Afin de prévoir un accueil de qualité, nous demandons aux parents de récupérer leurs enfants à 13h ou APRES 16h. Des activités étant organisées de 13h à 16h , il est indispensable pour la qualité de celles-ci de conserver les enfants en groupe uni durant cette plage horaire.

De 12h à 13h : 1€

De 12h à 16h : 2.5 €

De 12h à 18h30 : 3€

Remarque : le pique nique et les collations doivent être fournis par les parents .

Vacances scolaires : accueil à Bertogne

Animations en plaines de vacances de 8 à 16h, accueil temps libre prévu de 16 à 18h.

Journée complète (+de 4h) : 10€/enfant

Demi-journée (- de 4h) : 6€/enfant

Accueil (de 16 à 18h) : 2€/enfant

Remarque : le pique nique et les collations doivent être fournis par les parents .

Le paiement devra être effectué dans le courant du mois suivant, une facturation sera envoyée par le service comptabilité à l'adresse renseignée.

Il est possible de déduire fiscalement le montant de cette participation. Les attestations sont envoyées dès que possible début d'année civile pour l'année civile précédente.

Art. 5 : Assurance-Sécurité

Chaque enfant est couvert par une assurance.

Les locaux sont en conformité avec les directives relatives aux risques d'incendie.

2. Organisation quotidienne.

Art.6 : L'accueil

L'accueil se tient du lundi au vendredi dans *les locaux dédiés à l'extra-scolaire présents sur le site de l'ancien Lycée Reine Fabiola.*

Le premier contact s'établit naturellement lors de l'inscription au service.

L'accueil se fait généralement par les accueillantes, parfois par la responsable si elle est présente sur place.

L'enfant est présenté aux autres à cette occasion ou lors de sa première venue. En général ce sont déjà des camarades de classe.

A ce moment, le fonctionnement de l'accueil est expliqué à l'enfant et à sa famille . Toutes les démarches administratives sont gérées simultanément ou lors d'un rendez-vous ultérieur si nécessaire.

Un lien permettant de remplir le bulletin d'inscription et une fiche médiale est remis aux parents.

Les documents nécessaires à la constitution du dossier complet et à l'octroi des subsides doivent être remis au plus tard le 1er jour de garde de l'enfant.

Art.7 : L'horaire

L'accueil les lundis, mardis, jeudis et vendredi a lieu de *15h40 à 18h30.*

Les parents sont tenus de récupérer leurs enfants à 18h30 au plus tard.

L'accueil le mercredi est prévu de 12h15 à 18h30.

Le mercredi après-midi : afin de prévoir un accueil de qualité , nous demandons aux parents de récupérer leurs enfants <u>à 13h</u> ou <u>APRES 16h</u>.

Des activités étant organisées de 13h à 16h, il est indispensable pour la qualité de celles-ci de conserver les enfants en groupe uni durant cette plage horaire.

Art. 8 : Le déroulement de la vie au quotidien

Le soir, les accueillantes prennent les enfants en charge à partir de 15h40.

Un goûter est partagé dans le local . Après ce moment, les enfants ont le choix de :

- Participer à un atelier proposé . Ces ateliers changent quotidiennement et vont du sport aux jeux de société en passant par les cabanes dans les bois…
- Rester dans le local pour s'occuper comme ils le souhaitent : bricolage , jeux, lecture, repos …
- Passer dans la partie « calme » du local où dans la mesure des possibilités et si ils le souhaitent, un moment est consacré aux devoirs (en sachant que la priorité reste l'encadrement des enfants et que les accueillantes ne sont pas tenues de vérifier ce que les enfants font durant ce temps)
- Profiter du beau temps lorsque cela est possible

Après l'atelier proposé généralement de 16h à 16h45 , un temps calme dédié aux devoirs est proposé aux élèves de primaire qui le souhaitent. RAPPEL : l'accueil prévu est un accueil temps

libre et non une école de devoirs, ce qui veut dire que les accueillantes ne sont pas tenues de les obliger à faire leur devoir ni même de vérifier que ceux-ci sont bien faits.

Le mercredi après-midi les enfants sont rapatriés à l'accueil de Bertogne où diverses activités sous forme de travaux manuels, d'apprentissages, d'éveil, de sorties … sont proposées. Un local sieste est aménagé pour les plus jeunes pour des moments de détente.

Aucun aliment n'est distribué aux enfants, sauf activité initiée par l'accueillante (crêpes à la chandeleur…). Les enfants *doivent* ***apporter leur goûter*** si *ils en prennent un.* De l'eau sera mise à leur disposition à volonté.

Le mercredi de 12h15 à 13h, un moment de repas est prévu. Un moment de départ pour certains enfants est prévu à 13h.

Des activités (diverses et variées en fonction des accueillantes présentes) sont proposées par tranche d'âge spécifique (3-6 et 6-9 et 9-12) de 13h à 16h , heure à laquelle les parents peuvent venir reprendre leur enfant , tout en veillant à laisser le choix à l'enfant de participer ou non . Un temps de repos/relaxation peut être proposé en fonction des b

De 16 à 18h, un temps libre est proposé aux enfants où les accueillantes les accompagnent dans leurs demandes.

Art.9 : Les vacances scolaires

Un programme spécifique d'activités est proposé en fonction du nombre d'enfants, de leur âge, des thèmes saisonniers, de la météo …

Les demandes et envies du groupe sont prises en compte autant que possible.

Les activités et les repas se déroulent principalement dans les locaux de l'accueil extra-scolaire de Bertogne (Ancien Lycée Reine Fabiola).

3. Responsabilité des accueillantes

Art. 10 :

L'accueillante s'engage à créer un groupe uni ou l'exclusion d'un enfant ne sera pas permise.

Art. 11 :

L'accueillante s'engage à garantir la sécurité physique et affective des enfants ainsi que l'application des règles de vie.

Art. 12 :

L'accueillante s'engage à mettre le projet d'accueil et le projet éducatif en application.

4. Divers

Art.13: Maladies-médicaments

Des mesures d'écartement préventives seront prises à l'égard des enfants qui présentent des problèmes contagieux. Si l'enfant est malade, les parents seront avertis et on leur demandera de venir si possible chercher l'enfant pour éviter au maximum le risque d'épidémie et de contagion. Si les parents ne reprennent pas l'enfant, le personnel se réserve le droit d'appeler au frais des parents, le médecin traitant de l'enfant ou un autre voire les services 112 en cas de problème.

Aucun médicament ne pourra être pris pendant la période d'accueil, sauf s'il y a prescription ou mot du médecin. Auquel cas, les parents veilleront à inscrire sur la boîte le nom et le prénom ainsi que le dosage et les heures d'administration et prépareront également une décharge à l'intention de l'accueillante. Cette décharge et la prescription du médecin seront remises à la coordinatrice au plus tard le jour ou le traitement doit être administré.

5. Contacts

En cas de besoin, voici le numéro de l'accueil temps libre de BERTOGNE :

VANDENBERGH Bénédicte :

.

Administration Communale de Bertogne
Rue Grande (Bertogne) 33/2
6687 BERTOGNE

FICHE D'INSCRIPTION POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS DE 0 À 12 ANS

(une fiche par enfant)

IDENTITE DE L'ENFANT

Nom :…… Prénom :……

Date de naissance :……/……/……

Adresse :……

Renseignements familiaux

PÈRE :

Nom : …… Prénom : ……

N° de téléphone - Travail : ……

- Domicile : ……

- GSM : ……

E-mail : ……

MÈRE :

Nom : …… Prénom : ……

N° de téléphone - Travail : ……

- Domicile : ……

- GSM : ……

E-mail : ……

CHEF DE FAMILLE : personne qui a fiscalement l'enfant à charge afin de remplir l'attestation fiscale des frais de garde (UNE seule personne)

❑ PERE

❑ MERE

Nom + Adresse (si différente de celle de l'enfant): ……

……

Identité des personnes autorisées à reprendre l'enfant :

- ……
- ……
- ……

Je soussigné (e) parent/tuteur de l'enfant, déclare sur l'honneur que toutes les informations ci-dessus sont correctes et sincères .
Si une des données changeait, je m'engage à le faire savoir le plus rapidement possible.

Pour accord avec le règlement d'ordre intérieur de l'accueil extrascolaire de Bertogne

Fait à …… le……/……/……

Signature du(des) parent(s) précédée de la mention « Lu et approuvé »

……

Cadre d'utilisation de ces informations :

Ces informations seront utilisées pour le suivi journalier de votre enfant et sont réservées à une utilisation interne par les collaborateurs. Conformément à la loi sur le traitement des données personnelles, vous pouvez les consulter et les modifier à tout moment.